



INFORMATIONS CONCERNANT L'EXCLUSION ESG : EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV FINANCIAL BONDS

Les informations ci-dessous communiquées aux investisseurs concernent les exclusions applicables au Compartiment EDR SICAV Financial Bonds.

La structure de gouvernance d'Edmond de Rothschild Asset Management reflète l'importance accordée aux critères ESG, comme en témoigne l'existence d'un Comité de pilotage IR dirigé par le Global CEO d'EDR Asset Management et le placement du Responsable de l'IR sous la responsabilité directe du CIO d'EDR Asset Management.

Signataire des PRI des Nations Unies dès 2010, Edmond de Rothschild a obtenu la meilleure note (A+) en matière de gouvernance et de stratégie au cours des 4 dernières années. Son Rapport sur la durabilité, sa Politique en matière d'investissement responsable, sa Politique d'exclusion, sa Politique d'engagement et son Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peuvent être consultés sur son site Internet. Edmond de Rothschild AM a défini une stratégie climatique officielle depuis 2017.

Outre les recherches approfondies qu'elle mène en interne, l'équipe IR a accès à un certain nombre de fournisseurs de données ESG de renom (Sustainalytics, ISS, CDP, Reprisk, Carbone 4...). L'équipe est épaulée par 9 correspondants IR au sein de différentes équipes d'investissement. Les gérants peuvent s'appuyer sur des outils de suivi ESG sophistiqués pour mieux définir les caractéristiques ESG/climatiques de leurs portefeuilles. Un système de notation ESG très détaillé et un tableau de bord de l'empreinte carbone de chaque portefeuille ont été conçus directement dans notre outil de gestion de portefeuille.

1/ Critères d'exclusion généraux

Une liste d'exclusions s'applique à l'ensemble des fonds gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Ces exclusions sont actuellement les suivantes :

- **Armes controversées** : à partir des bases d'exclusion fournies par l'agence de notation Sustainalytics, ainsi que des listes publiques régulièrement actualisées par une vingtaine d'investisseurs institutionnels en France et dans le monde (par ex. Norwegian Pension Fund, New Zealand Super Fund, etc.), l'équipe Investissement Responsable établit une liste d'exclusion spécifique qui cible les entreprises fabriquant/commercialisant des armes interdites
- **Charbon** : le seuil d'exclusion se situe actuellement à **25%** du chiffre d'affaires/de la capacité installée
- **Tabac** : les seuils d'exclusion se situent à **5%** de la production et à **50%** de la distribution, sur la base des données fournies par Sustainalytics

2/ Critères d'exclusion spécifiques au Compartiment Edmond de Rothschild SICAV Financial Bonds

Des exclusions supplémentaires s'appliquent également au niveau du Compartiment Edmond de Rothschild SICAV Financial Bonds :

- **Armes** : cette exclusion couvre les armes conventionnelles (>10% du chiffre d'affaires lié à la production et/ou à la distribution) ainsi que les armes nucléaires (tolérance **zéro**)
- **Nucléaire** : le Compartiment n'investit pas dans les entreprises exploitant des centrales nucléaires, les fabricants de composants essentiels et les sociétés d'extraction d'uranium (tolérance **zéro**)
- **Violation grave du Pacte mondial des Nations Unies** : exclusion systématique et officielle des controverses ESG : le Compartiment n'investit pas dans les émetteurs présentant un **niveau de controverse de 5** tel qu'indiqué par Sustainalytics. Cette limite peut être levée au cas par cas si l'équipe de gestion peut démontrer que l'origine des controverses est incontestablement en dehors du périmètre du Pacte mondial des Nations Unies.
- **Score insuffisant pour l'indice Freedom House¹** : le Compartiment n'investit pas dans les émetteurs souverains classés « **non libres** » par l'indice Freedom House.

¹ Indicateurs des droits civils et politiques. Établi depuis les années 1970 par Freedom House, un institut de recherche américain, cet indice évalue les pays selon un large éventail de critères relatifs aux performances démocratiques et au fonctionnement du gouvernement.

Ce fonds est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et des zones géographiques présentées dans la rubrique « objectifs et politique d'investissement » du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI). Les risques décrits ci-dessous ne sont pas exhaustifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque de chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Risque de perte en capital : le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du capital initialement investi. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'objectif de performance n'est fourni qu'à titre indicatif ; il ne constitue en aucun cas une obligation de résultats pour la société de gestion. Risque sectoriel : le fonds ne peut être investi que dans des titres émis par des entreprises du secteur financier. En conséquence, le portefeuille ne sera pas diversifié sur le plan sectoriel, de sorte que le fonds peut être fortement impacté par une dégradation générale du secteur financier. Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse faire face à ses engagements. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créance et instruments du marché monétaire dans lesquels est investi le fonds baissera. En particulier, le fonds peut s'exposer, dans la limite de 100% de son actif net, à des obligations spéculatives (« high yield ») offrant une rémunération dépendant du risque de crédit de sociétés dont la probabilité de faire défaut n'est pas nulle. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur de ces obligations baissera, entraînant une baisse de la valeur liquidative. Le fonds sera également investi en partie sur des titres subordonnés datés mais également à durée indéterminée présentant un risque de fluctuation de leur valorisation supérieure à celui des obligations de premier rang. Risques associés aux obligations contingentes convertibles (CoCo) : les CoCos sont des titres de créance subordonnés émis par des établissements de crédit ou des sociétés d'assurance ou de réassurance qui peuvent être inclus dans leurs exigences de fonds propres et qui ont la particularité de pouvoir être convertis en actions ou de subir une réduction de leur valeur nominale (mécanisme de dépréciation) en réponse à un élément déclencheur, tel que défini précédemment dans le prospectus. Une CoCo inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. Outre les risques inhérents de taux d'intérêt et de crédit associés aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une diminution de la valeur des CoCos d'un montant supérieur à celui enregistré sur les autres obligations traditionnelles de l'émetteur. Dans les conditions fixées par la CoCo concernée, certains événements déclencheurs peuvent conduire à une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou à la conversion de l'obligation en action.

MENTIONS LÉGALES

Mai 2021. Le présent document est publié par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Ce document n'est pas contractuel et son contenu est fourni exclusivement à titre d'information. Toute reproduction, modification, divulgation ou diffusion du présent document, en totalité ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe Edmond de Rothschild est strictement interdite. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme constituant un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. EdRAM ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement prise sur la base de ces informations. Le présent document n'a été ni examiné ni validé par un organisme de réglementation d'un pays quelconque. La réglementation relative aux conditions de commercialisation des OPCVM et des AIF (ci-après « les fonds ») **varie d'un pays à l'autre. Les fonds** présentés peuvent ne pas être agréés/autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller professionnel en cas de doute sur l'adéquation de l'un des fonds mentionnés avec votre situation personnelle. Le présent document ne s'adresse pas aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique, ni aux « U.S. Person » tel que ce terme est défini dans le « Regulation S » de la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières. Aucun des produits d'investissement présentés dans le présent document n'est enregistré en vertu de la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières ou de toute autre réglementation applicable aux États-Unis. À ce titre, ils ne peuvent pas être proposés ou commercialisés directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique à des résidents et citoyens des États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. Persons » ou pour leur compte.

Les chiffres, commentaires, déclarations prospectives et éléments fournis dans ce document reflètent l'opinion d'EdRAM sur les tendances du marché compte tenu des données et informations économiques disponibles à ce jour. Ces informations sont susceptibles de ne plus être pertinentes lorsque les investisseurs liront ce document. En outre, EdRAM décline toute responsabilité quant à la qualité ou l'exactitude des informations/données économiques fournies par des tiers. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours, le cas échéant, à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI/KIID) et/ou de tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible sur www.edmond-de-rothschild.com dans la section « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande. La performance et la volatilité passées ne constituent pas des indicateurs fiables de la performance et de la volatilité futures. Les performances peuvent évoluer au fil du temps et être différemment affectées, notamment par les fluctuations de change. Les données relatives à la performance n'incluent pas les commissions et coûts liés aux souscriptions et aux rachats de parts ou d'actions des fonds. Les appellations « Edmond de Rothschild Asset Management » et « EdRAM » font référence à la division de gestion d'actifs du Groupe Edmond de Rothschild. Pour l'Espagne : Le numéro CNMV de la SICAV EdR est n.o1801. Pour de plus amples informations concernant le fonds, veuillez consulter le prospectus, les statuts et les rapports financiers du fonds, lesquels sont disponibles auprès de tout distributeur autorisé ou de la CNMV. Edmond de Rothschild Asset Management dispose d'une succursale espagnole immatriculée auprès de la Comisión Nacional del Mercado de Valores (la « CNMV ») sous le no 47, et dont le siège social est situé au 55 Paseo de la Castellana, 28046 Madrid.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 11 033 769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015 -

332.652.536 R.C.S. Paris